

Le Nouveau Conseil Municipal



Première photographie du Nouveau Conseil Municipal : le 22 juin, et sans masque !

Les commissions municipales et groupes de travail sont constitués. Les sujets de fond peuvent dorénavant être mis au travail. Bon mandat à tous !

De gauche à droite:

Dominique VOYEZ, 5ème adjoint—Daniel BURNAT— Sylvaine LACOSTE— Claire CHAVANNE, déléguée à l'urbanisme—
Nadine CAROLI, 2ème adjointe—Sarah GELLOZ—Mélanie ABALZI—Robert TERRIER—Bernard GELLOZ, Maire—Cécile
PEIGNELIN, 4ème adjointe—Élisabeth FRAISSARD—Laura MINNE—Serge DELOCHE—Jean-Marc GRELLIER, 1er adjoint—
Olivier GELLOZ—Thierry FRANCOZ—Christophe PAPIN, 3ème adjoint—Gisèle FRANCOZ et Béatrice GELLOZ.

La diversité des carrières

Patrice, notre agent technique depuis maintenant 11 ans, part vers de nouvelles expériences. Son poste sera à pourvoir dans les prochains mois.

En attendant, nous proposons à de jeunes gens (18 ans et +) qui rechercheraient un petit boulot cet été, de venir désherber et arroser les plantes, lasurer, etc...



Mathieu, notre cuisinier, a été retenu par la commune de Chainaz pour reprendre le restaurant local.



Il s'agit d'une très belle opportunité pour lui, mais il ne sera donc plus derrière les fourneaux à la rentrée de septembre prochain.

Aussi, nous sommes à la recherche de celui, ou de celle, qui saura ravir les papilles de nos écoliers, dans la continuité de l'empreinte laissée par Mathieu.

A tous les cuisiniers passionnés : Contactez-nous !

On les remercie tous les deux et on leur souhaite bonne chance dans leurs nouveaux emplois.

Les dates à retenir

18 juillet : Feu d'artifice

Du 1er au 30 septembre: Inscription pour l'affouage (par deux obligatoirement)

Un budget 2020 ambitieux

Travaux d'investissements

Dans la poursuite des actions entreprises lors du mandat précédent, un montant important a été réservé au budget d'investissement pour poursuivre l'équipement de la commune. Les principaux investissements prévus, pour un montant de plus de 1 160 000€, sont détaillés ci-dessous.

Taxes locales 2020

- Pas d'augmentation des impôts sur la part communale des taxes foncières du bâti et du non bâti.
- Augmentation de la taxe d'aménagement à 10% pour les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des projets immobiliers M1 & M5 définis au PLUI dans le but de faire participer les aménageurs au financement des travaux d'équipements qui seront à supporter par la commune pour ces opérations.

Désendettement

Remboursement par anticipation du capital restant dû d'un emprunt souscrit en 2013 pour un montant de 117 255,99€.

Économies sur les indemnités du maire et des adjoints

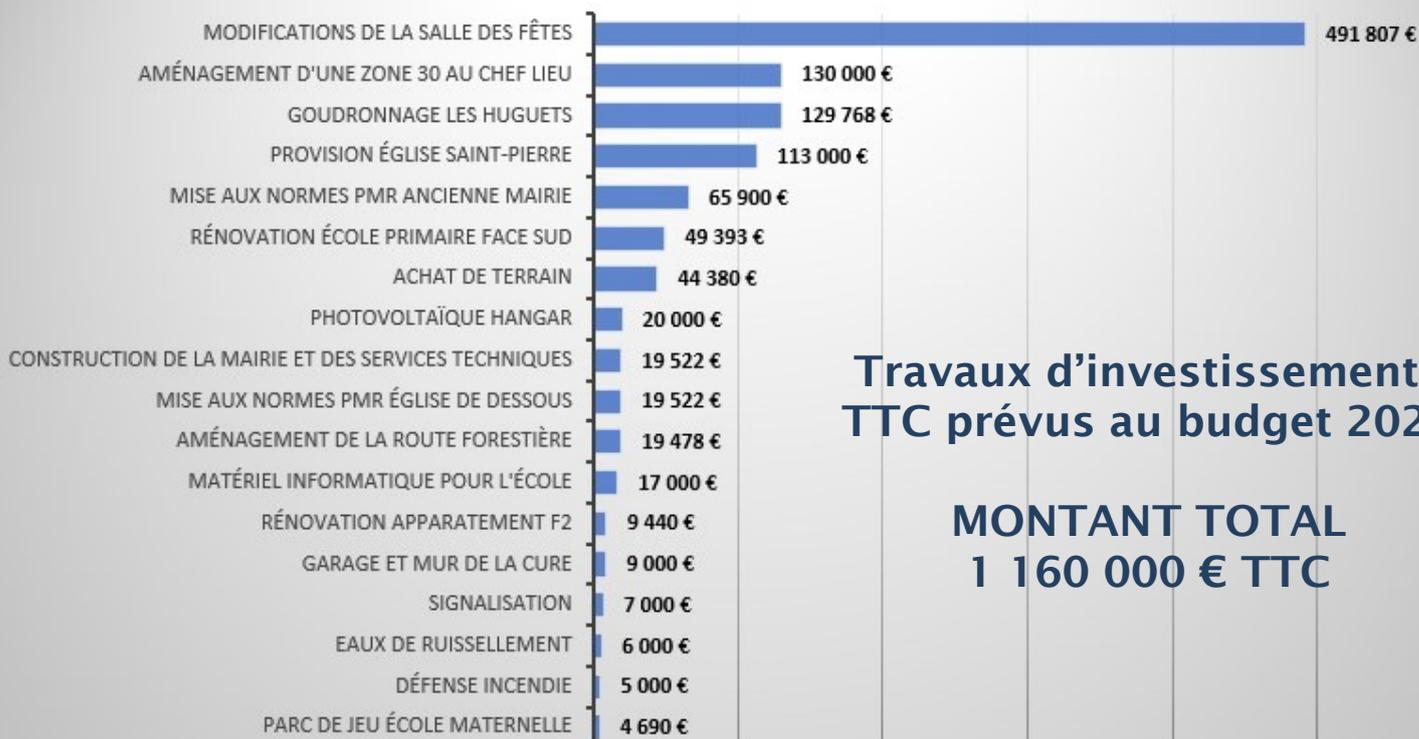
Comme ils s'y étaient engagés, le maire et les adjoints ont décidé de ne pas s'allouer le montant maximum d'indemnités prévues pour les communes de plus de 1000 habitants.

Cette décision représente une importante économie budgétaire.

Tarifs de la cantine et de la garderie

Les tarifs de la cantine et de la garderie ont été actualisés avec une très légère augmentation des tarifs existants, et surtout la création d'une nouvelle tranche de quotient familial pour une meilleure répartition entre les tranches.

Pour rappel, la commune soutient financièrement les activités périscolaires en allouant chaque année un budget de 25 000 € pour le fonctionnement des services.



Le programme des festivités estivales chamboulé !



La crise sanitaire actuelle et les directives gouvernementales qui en découlent ont notoirement perturbé les activités festives de notre commune. La fête de la musique n'a pu avoir lieu et la 46ème fête de l'Emmental est reportée en 2021. Ces moments de convivialité, si importants pour notre commune, rassemblaient bon nombre d'habitants de SAINT-OFFENGE et des communes environnantes. Le traditionnel feu d'artifice sera toutefois maintenu le samedi 18 juillet en soirée.



L'été est lancé à L'ACEJ. Les équipes ont concocté un très beau programme, tout en tenant compte du protocole sanitaire en vigueur.

Il est encore temps d'inscrire vos enfants.

Tous les programmes sont en ligne sur le site: <https://www.acej-gresy.fr/>. N'hésitez pas à contacter l'ACEJ si vous avez la moindre question.

Travaux en cours

Une nouvelle salle de réunion bientôt disponible !



En complément des travaux pour l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), la salle du conseil de l'ancienne mairie de SAINT-OFFENGE-DESSOUS a été rénovée. Le plancher et sa structure qui présentaient des signes de faiblesse ont été remplacés par un dallage avec béton ciré. Le mur sud a été doublé pour améliorer l'isolation, le plafond a été refait, le chauffage a été remplacé et un rafraîchissement des peintures a été réalisé.

Le hall d'entrée a également été rénové au niveau du sol et des peintures. Les portes d'entrée ont été remplacées dans le cadre de l'accessibilité PMR, un wc répondant aux normes a été installé; seule reste à finaliser la rampe d'accès PMR extérieure. Cette salle, destinée aux associations, sera bientôt disponible pour les réunions associatives; elle vous attend pour la rentrée!



Parc de jeu

Le nouveau parc de jeu de l'école maternelle est maintenant en place. Les enfants pourront en profiter pleinement dès la rentrée de septembre.



Salle des fêtes

Les travaux ont enfin repris. On espère que la salle sera disponible fin septembre



Saint-Offenge

RAPPEL AU CIVISME



BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS...

Le brûlage de déchets verts est interdit et peut faire l'objet d'une contravention de 450€ (article 131-13 du code pénal).

Des solutions alternatives respectueuses de la qualité de l'air, individuelles ou collectives, existent : compostage, paillage, broyage, collecte en déchetterie. Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchetterie est en effet largement préférable à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air !

COLLECTE DES DÉCHETS...

Les règles fondamentales pour le dépôt des déchets, telles que définies par Grand Lac :

- Éteindre le moteur et la radio de votre voiture au point recyclage.
- Déposer le verre entre 7h et 22h pour éviter les nuisances sonores.
- Ne rien déposer au pied des conteneurs.
- Déposer les poubelles le plus tard possible dans les conteneurs, pour limiter les odeurs.

Ramassage des ordures ménagères: le mardi



STOP BRUIT...

Bricolage, jardinage, travaux : l'utilisation d'appareil ou d'outil susceptible de porter atteinte à la tranquillité de votre voisinage est réglementée, selon l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 .

Les jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h à 19h30.

Les samedis : 9h à 12h et 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés : 10h à 12h.

POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE...

La qualité de la vie en collectivité et le bon voisinage reposent sur la bonne volonté de chacun.

Si vous prévoyez une activité qui risquerait de nuire à la tranquillité de votre voisinage, avertissez-les.

Si vous subissez une gêne, essayez d'en parler aux personnes concernées.

Pensez à consulter le site web de la commune, mis à jour régulièrement.

Les coordonnées et horaires d'ouverture de la mairie :

Tél : 04 79 54 91 71 – Fax : 04 79 54 97 32

Courriel : mairie.saintoffenge@orange.fr

Site internet : www.mairie-saintoffenge.fr

Ouverture du secrétariat :

Lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h

Vendredi de 9h à 11h et de 16h45 à 19h